



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inscription

Question écrite n° 96988

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fonctionnement du système d'admission post-bac et les limites possibles dans la mission d'orientation et de construction du parcours de l'élève. L'actuel système d'affectation des places dans les établissements publics d'enseignement supérieur relèverait d'une certaine opacité, notamment concernant l'algorithme traitant les affectations, qui fait naître un doute chez les usagers, élèves et familles, quant à la fiabilité dudit service. De plus, la plate-forme en ligne, par une répartition programmée pour l'entrée dans certaines filières non-sélectives mais dites « sous tension » et par les démissions automatiques enregistrées, peut laisser penser que l'on oublierait partiellement le rôle premier de conseil et d'accompagnement de l'orientation active. À ce sujet se pose la question de l'articulation et de la prise en compte de l'ensemble des acteurs « physiques » participant à l'orientation (conseillers d'orientation-psychologues, conseils de classe, enseignants, familles, etc.) face à ce logiciel ainsi que des possibilités de recours. Le portail d'admission post-bac tel qu'il est actuellement mis en application a ainsi éveillé une certaine inquiétude auprès des futurs bacheliers et de leurs familles. Il est donc primordial de clarifier pour l'utilisateur le processus d'affectation ainsi que la question des recours et du lien étroit avec tous les acteurs de l'orientation. Il lui demande donc de préciser sa position et sa vision sur ces questions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96988

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5924

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)